

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES..... 30 »

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	8 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 <sup>m</sup> soir.	1 » 10 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 » » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	*	2 » 48 <sup>m</sup> »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

Cahors, 16 Juillet.

Le traité de paix est signé; plusieurs plénipotentiaires ont déjà quitté Berlin, pour rentrer dans leur pays; l'œuvre du Congrès est donc achevée. L'instrument de paix est connu tout entier et il va être permis d'en apprécier la portée en pleine connaissance de cause. A cet égard, la discussion n'est pas près de finir; mais le fait dominant et que nous tenons à constater, c'est que l'Europe va être régie plus ou moins longtemps, par des conventions dont la signature paraissait naguère improbable. Les grands cabinets n'ont pas désespéré d'aboutir à un accord, à l'heure même où l'opinion se montrait le plus incrédule, et cet accord a été obtenu. C'est beaucoup, quel que soit le point de vue auquel on se place.

Sans prétendre imposer au lecteur toutes les assurances optimistes du chancelier allemand, ce qui serait aller trop loin, on peut trouver toutefois que ses paroles aussi bien que celles du prince impérial autorisent à croire à une tranquillité extérieure durable. Or, c'était là le point essentiel, surtout pour la France, qui a encore besoin de quelques années, pour compléter, en pleine sécurité, son œuvre de réorganisation et de reconstitution.

Les scrutins qui ont eu lieu, le 14, dans les deux circonscriptions électorales de la Rochelle et de Gaingamp, ont donné des résultats définitifs. A la Rochelle, M. Barbedette, républicain, a été élu par 9,523 suffrages, contre M. Fournier, bonapartiste, qui a rallié 8,368 voix. Aux élections du 14 octobre 1877, M. Fournier avait été élu par 9,954 voix, contre 9,430 données à M. Barbedette. A Gaingamp (1<sup>re</sup> circonscription), M. Huon, ancien 363 a été élu par 6,581 suffrages. Aux élections du 14 octobre, M. le prince de Lucinje, qui ne s'est pas représenté, avait été élu à une faible majorité contre M. Huon. Il ne reste plus à connaître que les résultats définitifs des scrutins des deux circonscriptions de l'Ardeche et du Nord, où il y a ballottage. Le vote aura lieu le 21. Cette opération terminée, il ne restera plus qu'à fixer le sort des douze élus du 14 octobre 1877, à propos desquels la Chambre des députés s'est réservée le droit de délibérer, après enquête, afin de valider ou d'invalider leurs pouvoirs. Il est présumable que la Chambre mettra l'examen des douze élections à son ordre du jour, dès la reprise de ses travaux. La nécessité d'une solution n'est niée par personne.

Le traité de paix a été signé à Berlin samedi, comme on l'avait annoncé. La dépêche suivante donne à ce sujet quelques détails :

Berlin, 13 juillet.

Avant la séance, les secrétaires des membres du Congrès se sont rendus au palais Radziwill pour apposer le sceau de chaque plénipotentiaire sur les divers exemplaires du traité.

Vers deux heures trois quarts, les plénipoten-

tiaires sont arrivés, les Turcs en dernier lieu. Le prince de Bismark a prononcé quelques paroles dans lesquelles il a loué ses collègues du Congrès de l'aide qu'il avait trouvée auprès d'eux. Le comte Andrassy a répondu au nom des membres du Congrès; il a rendu hommage au président et a remercié de l'hospitalité qui leur avait été accordée. A la suite de ces discours, chaque plénipotentiaire est allé apposer sept fois sa signature sur le traité; le prince Gortchakoff seul est demeuré assis et a signé de sa place.

Ces formalités remplies, M. de Bismark a de nouveau pris la parole et a déclaré le Congrès clos. Les quelques pièces qui n'ont pas été prêtes à temps pour être signées aujourd'hui seront revêtues de la signature de ceux des plénipotentiaires qui résident ici. Le départ de la plupart d'entre eux oblige à cette simplification. Les secrétaires particuliers ont assisté à cette cérémonie, ainsi que M. de Werner, le peintre chargé de perpétuer le souvenir du Congrès.

Ainsi est entré dans l'histoire le traité de Berlin qui ouvre une ère nouvelle. Le moment serait mal choisi pour ne pas s'associer à la satisfaction générale : le Congrès a accompli une tâche ardue et difficile; son rôle est fini. Nous entrons dans une seconde phase, celle de la mise en œuvre de ses décisions; et en présence des intérêts divergens des puissances, en présence des germes de troubles qui subsistent en Orient, on pourrait craindre des complications. Il faut espérer que l'exécution du traité se fera pacifiquement; cependant il y a des points noirs : les Turcs ne feront-ils pas des difficultés pour évacuer Batoum ou d'autres places? C'est à ce prix que la Russie retirera ses troupes des environs de Constantinople, et les Russes, décimés par la maladie, ont hâte de s'éloigner. La question de la retraite simultanée a été abandonnée depuis longtemps : elle n'est pas entrée dans les discussions du Congrès. On peut se demander comment ce problème va être résolu. L'éloignement de l'armée russe dépend, comme je l'ai dit, de l'action de la Turquie. Comment l'alliance des trois empereurs sortira-t-elle du Congrès. Sera-t-elle affermie ou affaiblie? Ou bien est-ce un coup funeste qu'elle aura reçu? Il est difficile de porter un jugement au lendemain des événements.

Les résolutions de Berlin et l'occupation de Chypre par l'Angleterre font dire au *Temps* : « L'alliance de l'Angleterre ne nous a jamais été à la fois si indiquée et si nécessaire qu'aujourd'hui. »

Le *Journal des Débats* s'exprime à son tour, de la manière suivante : « Nous avons dit les motifs multiples qui nous faisaient pencher du côté de l'Angleterre, notre alliée naturelle, notre parente au point de vue des mœurs, des idées, des principes libéraux, soit en matière politique, soit en matière commerciale. »

Ce qui frappe le *Constitutionnel*, c'est combien la destinée de l'Angleterre, en dépit d'intermittentes éclipses, est étrangement privilégiée et croissante en acquisitions diverses. Elle a une foule de postes militaires qui lui assurent la surveillance facile des bons endroits, tout en lui donnant pied chez les autres. Elle a Gibraltar, qui est une terre espagnole; elle a Malte, qui est une terre italienne; elle a Chypre qui est une terre grecque; elle a Aden, qui est une terre arabe; elle a Périm, qui est une terre égyptienne; elle a Héligoland, qui est une terre allemande. Bref elle étirent le monde, en tout cas l'Europe d'une sorte de zona, cause pour l'Europe de démangeaisons irritantes.

Voici le langage du *Soleil* :

Il serait injuste de reprocher trop sévèrement à

M. Waddington ce qui se passe en ce moment en Europe, au détriment de notre autorité dans le monde et de notre intérêt en Orient. C'est la situation de notre gouvernement et de notre pays qui est la véritable cause du mal que notre diplomatie n'a pu empêcher.

*Paris-Journal* reproche au gouvernement du Maréchal de n'avoir pas osé contracter une quadruple alliance avec l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre contre la Russie et l'Allemagne.

Où *Paris-Journal* a-t-il vu que cette quadruple alliance ait jamais été possible? Où a-t-il vu que jamais on ait offert et garanti à la France des compensations équivalentes au risque qu'elle aurait couru? Où a-t-il vu qu'il y ait jamais eu certitude réelle de détacher l'Autriche de l'alliance des trois empereurs?

Si la France avait en la folie de recommencer la campagne de 1854 seulement avec l'Angleterre et avec l'Italie, cette triple alliance aurait-elle eu aujourd'hui la force qu'elle a eue autrefois?

Est-ce que la situation n'est pas changée. En 1854, la Prusse est restée neutre. L'Allemagne eût-elle agi de même en 1878?

En 1854, l'Autriche était bienveillante. En 1878, n'aurait-elle pas été entraînée par l'Allemagne à se mettre du côté de la Russie. Le patriotisme, même imprudent, est un noble sentiment. Il ne faudrait pourtant pas prendre des rêves pour des réalités. Ce serait s'exposer à de dures et terribles déceptions. C'est assez de celles de 1870.

## INFORMATIONS

On annonce que l'un des attachés de la légation de la France à Copenhague, M. de Bigneville, serait allé recevoir, à son arrivée dans cette ville, le prince Napoléon Eugène, fils de Napoléon III.

Il y a là un manque de tact et même une petite trahison; de la part d'un employé du gouvernement républicain.

Nous savons fort bien qu'il est reçu, parmi les jeunes attachés du ministère des affaires étrangères, de railler cette République à laquelle, cependant, ils sont obligés d'accorder pour un temps leurs services.

Déjà, en prenant possession de son portefeuille, M. Waddington a donné un premier avertissement à ces jolis frondeurs sans scrupule.

Le moment est venu, dit la *France*, de faire un exemple et de montrer aux incrédules qu'il est des circonstances où l'on doit faire passer ses convenances particulières après celles du pays que l'on sert.

Payé par la République française, si l'on va rendre hommage au prétendant impérial, on n'est pas autre chose qu'un employé infidèle.

La commission du budget a passé en revue les chiffres présentés par les divers rapporteurs des ministères et constituant le budget de chaque service. De l'ensemble de ces chiffres mis en regard par le rapporteur général, M. Wilson, avec les évaluations du budget des recettes, il en résulte un excédant qui a été soumis à l'appréciation de la commission.

Une longue discussion s'est engagée sur les éléments qui avaient servi de base aux calculs du rapporteur, sur la réalité de cet excédant et l'emploi qui devait en être fait.

La commission a décidé qu'elle approuvait la méthode suivie par son rapporteur, qu'il y avait

effectivement un excédant disponible, et que celui-ci devrait être consacré à des dégrèvements d'impôts.

La commission s'est ensuite ajournée jusqu'au retour des vacances; il a été laissé au président le soin de fixer à cette époque la date de la convocation.

*L'Univers* dit que dès que le duc de Montpensier fut informé qu'on avait commencé l'inventaire de tous les biens et effets appartenant à la reine Mercédès, pour les lui remettre, il exprima la volonté de ne pas accepter l'héritage de sa fille, et le désir de voir tout conservé par le roi Alphonse.

Celui-ci, néanmoins, se serait d'abord refusé, à cause du tort que son acceptation ferait aux enfants de ses beaux-frères; mais le duc insista s'appuyant sur l'opinion du comte de Paris et de la princesse Christine, qui étaient présents, et il parvint à vaincre la répugnance du roi Alphonse.

Le roi Alphonse restera donc en possession du palais de Castilleja de la Cuesta, près de Séville, et des bijoux de la reine Mercédès. Les rentes qui avaient été payées pour la dot étaient intactes. Le roi a ordonné de distribuer cet argent aux pauvres.

Dans les couloirs du congrès circule un bon mot de lord Beaconsfield, qui a plus de sel que n'en ont d'ordinaire les plaisanteries anglaises. Le prince de Bismarck venait de demander au plénipotentiaire de la Grande-Bretagne si le samedi lui convenait comme jour du grand banquet final. Il y avait dans cette question, une allusion tant soit peu maligne à l'origine israélite du premier ministre de la Grande-Bretagne.

Comment! vous parlez déjà de banquet final? répondit lord Beaconsfield. Mais d'ici à samedi, tout peut se brouiller de nouveau. N'est-ce par là vendre le peau de l'ours?

Mais alors, tuez le donc, l'ours! Répliqua le chancelier allemand.

C'est justement ma plus ferme intention, dit en souriant le ministre anglais.

Le prince de Bismarck se mordit les lèvres. Il avait oublié que l'ours est le symbole populaire de la Russie.

L'incident de Marseille a pris fin et tout fait prévoir que l'ordre ne sera plus troublé.

La démission de M. Maglione a été acceptée par le ministre de l'intérieur, et le premier adjoint remplira les fonctions de maire jusqu'à ce que le conseil ait été complété par une nouvelle élection. C'est seulement à cette époque que sera faite la nomination du nouveau maire.

Le gouvernement s'opposera à la destruction ou au déplacement de la statue de Balzac.

Depuis quelques jours, une rumeur assez grave, ayant trait à un vol de papiers militaires, circule dans Calais. Voici, sous toutes réserves d'ailleurs, ce qui se serait passé, d'après le *Pas de Calais* :

« Un jeune homme de Lille, employé à des travaux militaires, étonnait depuis quelque temps ses chefs par les dépenses considérables qu'il faisait. Une perquisition faite à domicile, à la suite de soupçons, fit découvrir dans sa

chambre le double de certains rapports qui ne sont nullement destinés à être rendus publics. On s'inquiéta, on fit des recherches, et le bruit s'est répandu — est-il vrai ou faux? — que ce jeune homme spéculait sur ces rapports en les livrant à des étrangers.

Le jeune homme a été arrêté et passera devant les juges compétents.

**Nouvelle-Calédonie.**

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie une dépêche qui donne quelques nouveaux détails sur l'insurrection Canaque.

Les corps des personnes dont les noms suivent ont été retrouvés :

Gendarmes : Simonot, Kerjoant, Schmitt, Berthelon, Serrot, Guthegeselle, Rolland, Peyrard.

Surveillants : Colenne, Macquin, Gesland.

Employés du télégraphe : Riou, Clech.

La garnison normale de la Nouvelle-Calédonie se compose de 1,450 hommes, et la station navale répartie sur les côtes de l'île comprend :

L'avis à vapeur le *Curieux*, monté par 85 hommes; les avisos-transports *la Seudre* et *la Vire*, ayant chacun 88 hommes d'équipage; les canonnières *le Périer* et *la Caronade*, montées l'une et l'autre par 25 hommes; les goélettes *la Calédonienne* et *la Gazelle*, ayant chacune 34 hommes d'équipage.

A ces forces, dont dispose en tout temps le gouverneur, il faut ajouter l'équipage du vaisseau-transport *le Tage*, qu'il a retenu provisoirement, composé de 405 hommes; les passagers militaires que ce bâtiment devait ramener en France, au nombre de 250; et enfin l'équipage de 154 hommes du *Beau-Temps Beau-pré*, destiné à remplacer le *Curieux* arrivé également à Nouméa.

M. le commandant Olry dispose donc dès maintenant à 1,700 hommes de troupes et de 900 marins.

Néanmoins, le ministre de la marine a prescrit au gouverneur de la Cochinchine de diriger immédiatement sur Nouméa par le transport *la Rance* deux compagnies d'infanterie de marine. Ces troupes quitteront Saïgon le 18 du courant.

Enfin, le vaisseau *la Loire* et *la Dives*, qui sont en partance, emportent 386 hommes de toutes armes.

Le général de Trentinian, chargé de l'inspection des troupes en Nouvelle-Calédonie, a quitté Paris, se rendant à Nouméa par les voies rapides; il pourra, s'il y a lieu, prêter un utile concours au gouverneur pour la direction des opérations militaires.

Le Département communiquera d'ailleurs à la presse, aussitôt qu'ils lui parviendront, les télégrammes ayant trait à l'insurrection canaque, et particulièrement ceux qui donneront les noms des victimes de ce douloureux événement.

Les agences de publicité ont avec les lignes télégraphiques des traités particuliers qui leur assurent une sorte de priorité pour la transmission de leurs dépêches; de plus, les télégrammes officiels sont chiffrés, en totalité ou en partie, ce qui exige la répétition et rend, par suite, la transmission plus lente. Ceci explique pourquoi les télégrammes officiels émanant des colonies lointaines arrivent généralement plus tard que les dépêches privées.

**La révolte des Canaques.**

Il nous parvient, au sujet des événements qui viennent de se passer en Nouvelle-Calédonie, des détails précis qui nous permettent d'en apprécier très-exactement le caractère.

L'insurrection qui vient d'éclater est exclusivement limitée à la population Canaque de l'île. Les Néo-Calédoniens, au nombre de quelques milliers, qui habitent notre colonie, appartiennent à la race polynésienne, et sont placés aux derniers degrés de l'échelle humaine. Tels ils étaient à l'époque de la découverte de l'île par le capitaine Cook, tels ils sont encore : rebelles à toute civilisation, incapables d'aucun progrès, ni dans les sciences, ni dans les arts. Divisés en tribus que la colonisation chasse devant elle, inhabiles à cultiver

même au moyen des procédés les plus rudimentaires le riche territoire qu'ils occupent, ils vivent misérablement de la pêche et des produits naturels du sol.

Habituellement très-indolentes, indifférentes à tout, ayant à peine l'instinct de la conservation, leurs appétits féroces, leurs instincts sauvages, semblent se réveiller de temps en temps sans cause connue et presque périodiquement.

Alors se passent des scènes de sauvagerie sanglante, de hideuse anthropophagie dont *La Pérouse*, le capitaine Marchand et tant d'autres furent les victimes.

Les détails intimes nous manquent jusqu'à présent, mais il est plus que probable que les quatre-vingt-neuf victimes appartiennent à la classe des condamnés libérés devenus des colons laborieux. Ils sont groupés dans des centres peu nombreux ou dans des fermes isolées et ont été sans doute surpris au milieu de la sécurité la plus profonde.

Parmi les victimes on compte huit gendarmes, qui en temps ordinaire, ou même s'ils avaient été sur leurs gardes, eussent facilement suffi à faire trembler toute la population, et qui, répartis par groupe de quatre dans la contrée la plus peuplée, ont été assaillis par quelques centaines, par quelques milliers peut-être de ces misérables sauvages, qui n'ont d'autres armes que des casse-tête et des sagaies, dont ils se servent avec une grande dextérité.

Ces misérables races, rebut de l'espèce humaine, incapables d'aucun progrès, sont appelées à disparaître. L'acte odieux dont elles viennent de se rendre coupables hâtera à coup sûr ce résultat.

Les riches territoires qu'elles habitent et dont elles ne tirent aucun parti, où on les a tolérées par un sentiment d'humanité peut-être exagéré, passeront dans les mains des colons qui sauront les mettre en valeur.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

UNE SEMAINE A PARIS

**TRAIN DE PLAISIR**

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le dimanche, 28 juillet prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le lundi, 5 août.

Prix des Places (aller et retour):

Cahors à Paris : 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. : 3<sup>e</sup> classe, 32 fr.

Dimanche matin, a eu lieu le mariage des quatre rosières cadurciennes. La plupart des conseillers municipaux assistaient à la cérémonie civile présidée par M. Sirech, adjoint. Dans quelques mots heureux M. l'adjoint a rappelé la signification de la date du 14 juillet, et l'intention formelle du donataire M. Valette, de célébrer à perpétuité ce glorieux anniversaire en couronnant ce jour-là deux rosières. Cette année, le Conseil municipal a voulu marquer aussi cette date mémorable en dotant deux jeunes filles de plus, également recommandables par leur bonne conduite et leur position peu aisée.

Les paroles de M. Sirech ont été fort goûtées de l'assistance.

On a procédé ensuite, en partie quadruple, aux formalités du mariage civil et remise des cinq cents francs a été faite, séance tenante, aux épousés, par M. l'adjoint.

Le banquet projeté pour le 14 juillet a eu lieu dimanche à Cahors, sous la présidence de M. Bourdon, conseiller municipal, doyen-d'âge. Le plus grand calme a régné, nous assure-t-on, dans cette réunion qui ne comptait pas moins de 180 personnes.

Un malheureux accident arrivé hier dans la rue Valentré, donne tristement raison aux observations que nous avons formulées dans notre dernier numéro.

Le S<sup>r</sup> A. ayant imprudemment sorti le mors à son cheval avant de le dételé, ce dernier est parti comme un trait. Des cris de détresse ont retenti de toutes parts. La rue était pleine de monde et chacun de se garer au plus vite. Le propriétaire du cheval voulant le retenir a été terrassé et la voiture lui a passé sur la jambe gauche. Le malheureux a été transporté dans une maison voisine où des soins lui ont été prodigués en attendant l'arrivée des médecins.

**Les Instituteurs**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Nous avons fait connaître, il y a quelque temps, les décisions prises par la commission nommée par le ministre de l'instruction publique pour régler l'emploi du crédit de 100,000 francs, affecté par les Chambres aux visites d'instituteurs à l'Exposition.

Voici quelques détails complémentaires à ce sujet :

On appellera à Paris pour ces visites 1,000 instituteurs, 90 inspecteurs de l'enseignement primaire, 80 directeurs d'écoles normales primaires et 80 maîtres-adjoints, soit en tout 1,250 personnes. Les 1,000 instituteurs seront répartis entre les départements au prorata du nombre de leurs écoles primaires.

Ces 1,250 membres de l'enseignement primaire seront partagés en deux séries : la première viendra à Paris du 10 au 18 août; la seconde du 1<sup>er</sup> au 8 septembre.

Le voyage à Paris sera pour chaque série divisé en trois parties : 1<sup>o</sup> Visites à l'Exposition; 2<sup>o</sup> Audition de conférences faites par des notabilités de l'enseignement sur les principales questions pédagogiques; 3<sup>o</sup> Visites des monuments et des collections artistiques et scientifiques de la capitale.

A leur retour dans leurs départements respectifs, ces instituteurs seront invités à faire des rapports sur leur voyage. Ces rapports seront discutés dans des conférences de tous les instituteurs de canton. Le résumé de ces rapports et des discussions qu'ils auront provoquées sera publié par les soins du ministère et formera ainsi une vaste enquête scolaire d'un intérêt et d'une importance considérable pour l'avenir de notre enseignement primaire.

La campagne théâtrale a pris fin dimanche dernier. Des réparations et appropriations importantes vont être entreprises immédiatement, de telle sorte que la campagne d'hiver pourra s'ouvrir dans de meilleures conditions de confort pour les spectateurs.

De son côté, M. Morvand, dont nous avons souvent apprécié le tact et l'intelligence, va se mettre à même de composer une troupe sérieuse. Il a pu juger que le public cadurcien était ou ne peut plus sympathique aux bons artistes, durant les quelques mois pendant lesquels il a tenu notre scène avec tant de succès.

**17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.**

**Armée territoriale. — 155<sup>e</sup> régiment.**

Une Société de tir, qui prend le nom de *Société de tir du 155<sup>e</sup> régiment territorial* est fondée à Toulouse par les officiers de ce régiment, et sous le patronage du commandant militaire.

Cette Société, dite mixte, comprendra des sociétaires et des membres honoraires.

Les sociétaires seront pris parmi les hommes de 25 à 40 ans : les membres honoraires appartiennent aux classes qui ne font pas partie des armées, soit par l'âge, soit par les exemptions que confirme la loi ou enfin qui ne veulent pas être sociétaires.

Tout membre devra être accepté par une commission désignée à la première assemblée générale, à une date qui sera fixée par les journaux.

Le but de la Société étant l'instruction militaire dans une de ses principales forces (le meilleur emploi des munitions), le tir du fusil Chassepot et Gras et du revolver sera seul autorisé dans l'espace consacré au tir mili-

taire proprement dit.

Des annexes seront établis pour les tirailleurs. La Société de tir du 133<sup>e</sup> territorial sera dirigée par un conseil d'administration, qui sera nommé aussitôt que les adhérents seront assez nombreux pour former, par leur cotisation, un capital suffisant pour la marche, l'installation et le fonctionnement de la Société.

La cotisation annuelle des sociétaires sera de 12 fr. par an; celle des membres honoraires sera fixée à la première assemblée, et ne pourra différer sensiblement de celle des sociétaires.

Les versements pour la première année seront faits en une seule fois, dans le délai de deux mois, après la première délibération du conseil et l'homologation de ses statuts.

Tout adhérent s'engage, en souscrivant, à faire le versement intégral dans ce délai.

On pourra s'inscrire chez M. E. Traissac, capitaine au 133<sup>e</sup> territorial, directeur de la Compagnie d'assurances *la Centrale*, allée Lafayette, 31, de neuf heures à onze heures et de deux heures à cinq heures.

Toulouse, le 19 juillet 1878.

Le lieutenant colonel commandant le 133<sup>e</sup> territorial.

MARTY.

Nous voudrions qu'une Société semblable pût s'organiser à Cahors; nous avons déjà mis l'idée en avant dans ce journal, espérons qu'elle aboutira.

**ABONNEMENTS DES MAIRES AUX JOURNAUX.**

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'abonnement des communes aux journaux politiques. On avait pu, en effet, constater qu'un certain nombre de maires étaient abonnés sur les fonds communaux à divers journaux politiques.

Le ministre a pensé que cette dépense, ne pouvant être considérée comme ayant un caractère d'utilité communale dans le sens administratif que la loi a voulu donner à cette expression, ne devait pas figurer au budget. Certes, l'article 2 de la loi du 29 juillet 1867 dispose bien que lorsque le budget communal pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette extraordinaire aux dépenses, soit obligatoires, soit facultatives, les allocations portées audit budget; mais M. de Marcère est d'avis que les dépenses facultatives auxquelles cet article fait allusion doivent s'entendre exclusivement de celles dont les services communaux ou les habitants eux-mêmes peuvent profiter. Or, suivant le ministre, les abonnements à des publications consacrées à des objets autres que les actes officiels, la législation et l'administration, ne sont pas dans ce cas. Le ministre de l'intérieur vient, en conséquence, d'enjoindre aux préfets de refuser d'admettre cette nature de dépenses dans les budgets soumis à leur approbation.

**Nous lisons dans la Gazette du Languedoc:**

Il était question, depuis plus de quinze jours, à Toulouse d'un gros désastre financier, qui a été mentionné par les journaux de Paris. Nous n'avions pas cru devoir en parler jusqu'ici, aussi longtemps qu'il a été permis de croire qu'un arrangement aurait lieu avec les créanciers et qu'il pourrait être procédé à une liquidation amiable. Aujourd'hui cette réserve n'est plus nécessaire : la faillite de M. Ostalet, banquier, a été déclarée vendredi par le tribunal de commerce. Nous apprenons qu'un mandat de dépôt à la maison d'arrêt a été lancé en même temps contre le failli; mais nous ignorons s'il a pu recevoir son exécution.

Le passif de cette faillite dépasse, dit-on, trois millions. Quant à l'actif, le genre d'opérations auxquelles se livrait cette banque ne permet pas encore d'en apprécier la valeur.

La faillite Ostalet n'atteint du reste nullement le commerce toulousain, mais seulement un certain nombre de capitalistes qui escomptaient son papier.

**Le crime de Plaisance.**

CINQ VICTIMES.

On n'a pas perdu le souvenir de cet horrible massacre de Plaisance, dans le Gers, lors

duquel le juge de paix, son greffier, l'huissier et un propriétaire du canton, M. Dolin, trouvèrent la mort.

Courtade, l'auteur de ce massacre, a comparu devant la cour d'assises d'Auch.

Courtade est âgé de 48 ans. Il habitait Plaisance près de Mirande, et occupait comme locataire la partie antérieure d'une maison donnant sur les allées dont M. Dolin, propriétaire, habitait l'autre partie.

A la suite de difficultés avec son propriétaire Courtade avait été condamné par le juge de paix à payer les termes arriérés. Il avait reçu congé, lorsqu'il intenta à son propriétaire un procès à la suite duquel le juge de paix, accompagné de l'huissier Borgan et de Lasserre, son greffier, se décida à visiter l'habitation pour faire une expertise.

Courtade, fort calme en apparence, d'après la femme Dolin, exposait ses griefs, se déclarant prêt à payer, mais réclamant la jouissance de la grange et du puits. Sur une observation de Dolin, il dit : « Je vais chercher l'arrangement » et entra dans son habitation, puis en ressortit presque immédiatement armé de deux fusils et d'un revolver : « Nous sommes sur le champ de bataille, il faut périr ici ; ces deux-là sont pour vous, dit-il, en montrant les fusils, et celui-là pour moi. » Ce disant il se plaçait le revolver sous le menton.

A ce moment, comme le juge de paix lui mettant la main sur l'épaule lui disait : « Voyons, vous n'êtes pas un enfant, posez ces armes. » Courtade remit sans mot dire la copie du jugement à Borgan, plaça un des fusils sous son bras, abattit l'autre dans ses deux mains et tira à bout portant sur Dolin et le juge de paix, qui tombèrent foudroyés. Saisissant alors son second fusil, il fit feu sur Borgan qui tomba le bras broyé à la naissance de l'épaule. Il atteint au côté Lasserre qui fuyait et il acheva d'un coup de revolver Borgan agenouillé et lui demandant grâce. Cherchant alors des yeux sa quatrième victime, il l'aperçoit qui s'efforçait de se dissimuler derrière un des arbres de la route. Il rentre un moment, court ensuite vers Lasserre : Tu te caches, cochon », dit-il, et il lui tire de chaque côté de l'arbre deux coups de revolver. Il lève alors son bras armé en s'écriant : « Vous êtes morts, reposez en paix. J'en garde un pour moi. » Puis il se dirige d'un pas tranquille vers la porte de la maison habitée par les époux Dolin. La malheureuse veuve l'aperçoit et se précipite vers la porte qu'elle ferme à clef. Courtade la rassure du geste et continue à s'approcher : « Je ne veux pas te tuer », dit-il.

En même temps, appuyant son fusil contre la croisée, il fait feu et atteint sa victime à la hanche gauche ; elle tombe avec son petit enfant qu'elle tenait dans ses bras et dont la robe est percée par des plombs.

Courtade fait le tour de la maison en cherchant une issue pour y pénétrer ; mais trouvant tout fermé, il retourne à la croisée où se trou-

vait la victime ; il l'examine, et comme elle se garde bien de bouger, il la croit morte et dit : « Bon, bon, tu as ton compte, maintenant je vais me faire le mien. » Pendant toute cette horrible scène, dit la femme Dolin, Courtade a conservé le sang-froid le plus complet et il accomplit des mêmes paroles la chute de chacune de ses victimes. Elle croit qu'il l'avait ajustée de façon à tuer en même temps l'enfant et la mère.

Courtade, ayant ainsi assouvi sa vengeance, rentre dans sa chambre. Bientôt sa maison est cernée, un instant on l'aperçoit à sa fenêtre, puis une dernière détonation se fait entendre et les gendarmes, accompagnés du nommé Dubézies (Antoine), enfoncent les portes et le trouvent défiguré : il s'était fait sauter une partie de la tête à l'aide d'un fusil dont la sous-garde était arrachée, ce qui lui avait permis d'en faire jouer la détente avec le pied.

Le juge de paix et Dolin étaient morts instantanément. Borgan avait été foudroyé par le coup de revolver, alors qu'il demandait grâce. Lasserre, recueilli par des voisins, survécut un quart d'heure à ses blessures, mais sans rien prononcer que quelques mots entrecoupés. Quant à la femme Dolin, sauvée par sa présence d'esprit, elle est actuellement guérie et peut aujourd'hui faire connaître les détails de cette épouvantable scène, dont elle a été à la fois témoin et victime, et dans laquelle son petit enfant a presque miraculeusement échappé à la mort.

Courtade, ajoute l'instruction, est d'une violence extrême ; il ne supporte pas la contradiction.

Tout enfant, il était déjà redouté par ses camarades ; soldat, il s'est familiarisé avec la vue du sang et avec les scènes de violence et de carnage. Rentré du service, il se vit bientôt chassé du château Lascazères, où il était garde-chasse. Rentré à Plaisance, il mène une vie de fainéantise et de désordre : perdu de dettes, il souffre dans son orgueil, qui est extrême. Evité par ses concitoyens que sa violence effraie, son humeur farouche s'accroît encore dans la solitude qui se fait autour de lui, et il s'en prend à tout le monde d'une situation qu'il ne doit imputer qu'à lui-même ; des menaces de mort s'échappaient sans cesse de sa bouche ; il ne parle que de tuer, et l'arsenal qu'il a rassemblé chez lui, qu'il fourbit et manie sans cesse, ajoute encore à la terreur qu'il inspire.

Brouillé avec sa mère, qui lui reprochait le dérèglement de ses mœurs, il la menace de mort, et un jour la couche en joue, déclarant qu'il va la tuer et la jeter dans le puits près duquel il l'a rencontrée. Il est d'une violence si grande, qu'à la chasse, lorsqu'il manque une pièce de gibier, il tire de rage son second coup sur un arbre ou bien assomme son chien.

Soumis à l'examen médical, les médecins ont conclu :

1° Courtade n'a pas commis les meurtres qui lui sont reprochés sous l'influence d'atta-

ques d'épilepsie ; il doit être considéré comme responsable ;

2° Il y a lieu de lui tenir compte de l'état d'infériorité morale où il se trouve par suite de sa maladie épileptique. »

Le terrain de la défense se trouve indiqué par ces conclusions des experts.

L'accusé porte les traces de la blessure qu'il s'est faite ; il a le nez affreusement fendu.

Les débats ont duré trois jours devant la cour d'assises. Courtade a été condamné à la peine de mort. Il a entendu la sentence avec calme.

Les bandes de Perpignan

Depuis quelque temps une bande de malfaiteurs était signalée dans le canton de Thuir, mais toutes les tentatives pour la capturer étaient restées sans résultat, lorsque le 7 juillet, vers 3 heures du soir, le brigadier de gendarmerie de Thuir fut informé que neuf individus armés, et d'allures suspectes, se trouvaient au Mas Conte, à 5 kilomètres de Thuir ; accompagné du maire de Trouillas, de ses gendarmes et de quelques hommes de bonne volonté, il s'y rendit en toute hâte.

La ferme fut cernée et l'on opéra l'arrestation de ces neuf individus, dont trois étaient armés de revolvers et de deux poignards.

Le chef de la bande, qui se fait appeler capitaine, avait commandé à la ferme, pour le soir, à souper pour 20 personnes. Cette réunion paraissant suspecte aux gens de la ferme, ils firent prévenir la gendarmerie. Après avoir mis ses prisonniers en lieu sûr, à Thuir, la gendarmerie se mit en campagne et opéra encore trois arrestations : trois autres malfaiteurs purent s'échapper, dont un fut blessé par un coup de feu tiré par un des hommes prêtant main forte à la gendarmerie. De ces douze individus dix sont espagnols, deux sont originaires du département.

Leur but immédiat était, dit-on, le pillage du Mas-Deu. De nombreuses arrestations d'espagnols que l'on pense être affiliés à cette bande ont été opérées un peu partout et en particulier à Perpignan ; le nombre en est actuellement de 28.

Mardi, dans l'après-midi, les bandits détenus à Thuir, ont été écroués à la maison d'arrêt de Perpignan, où ils ont subi un premier interrogatoire.

Une foule peu sympathique évaluée à 2.000 personnes au moins, leur a fait cortège jusqu'à la prison civile.

Le 9 au soir, une importante découverte a été faite dans une maison de la chaussée du Vernot, où habitait, dit-on, le chef de cette association dangereuse, lequel avait eu le temps de déguerpir : c'est celle d'un coffre contenant outre des armes, des proclamations socialistes et des imprimés de toute nature dénotant une organisation complète, une liste d'adhérents et correspondants à cette société, qui sous le couvert de la politique n'avait d'autre but que le

vol.

On assure que le chef de tous ces bandits ne serait autre qu'un nommé Viralta, ancien colonel au service d'Espagne, que l'on désignait déjà, il y a deux ou trois mois, comme l'organisateur d'une bande armée qui rançonna plusieurs villages de la frontière espagnole.

\* \*

On lit dans le *Roussillon* du 12 :

Hier, vers quatre heures du soir, M. le commissaire central a opéré l'arrestation du chef de cette dangereuse association espagnole qui se proposait de renouveler dans notre pays les hauts faits par lesquels elle s'était déjà signalée en Espagne. Ce chef, nommé Viralta, qui était filé depuis plusieurs jours, a été pris dans un jardin des environs de Vernet. Il a été immédiatement conduit sous bonne escorte et menottes aux mains devant M. le procureur de la République et de là en prison. Après son arrestation et durant son transfert, son attitude a été pleine d'arrogance. La préoccupation de ce vulgaire chef de bandits est de se faire prendre pour une victime politique. »

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

Le *National*, que l'on croit être placé pour recevoir des communications puisées à des sources autorisées, a publié les lignes suivantes, que nous reproduisons sous toutes réserves, et avec le désir que les faits les confirment :

M. Waddington sera de retour de Berlin lundi. D'après des rumeurs qui ont trouvé créance dans certains cercles politiques, il paraîtrait que notre ministre des affaires étrangères serait porteur de documents très importants qui seront communiqués au prochain conseil des ministres, et qui comprendraient certaines satisfactions de nature à calmer l'émotion causée par la publication du traité du 4 juin conclu entre l'Angleterre et la Turquie.

On comprend avec quelle réserve il convient d'accueillir ces bruits. Nous devons dire, cependant qu'un personnage bien haut placé s'en faisait aujourd'hui l'écho.

Bourse de Paris.

Cours du 16 juillet.

Rente 3 p. %..... 77.00  
— 4 1/2 p. %..... 106.00  
— 5 p. %..... 114.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.165 »	3.165 »
Credit foncier.....	847 50	852 50
Orléans-Actions.....	1.165 »	1.165 »
Orléans-Obligations.....	352 50	353 50
Suez.....	770 50	767 50
Italien 5 %.....	75 25	75 70

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
16 juillet 1878. (48)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

IV

L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

Il y avait notamment une salle dite la salle du trésor de l'abbaye qui était ornée de cinq armoires monumentales. Chacune de ces armoires contenait des choses curieuses et d'un grand prix qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Au milieu de la pièce, mais appuyée au mur, on voyait la chaise de Dagobert. Elle était en bronze doré et était l'œuvre de saint Eloi, le forgeron-ministre. Au-dessus brillait appendue l'épée de Jeanne d'Arc.

Cette chaise servait, dit la légende, de trône aux rois de la première race, qui

venaient dans cette salle recevoir les hommages des grands.

Sous Louis XIV, l'abbaye avait déjà perdu de sa splendeur ; mais cependant le roi l'avait trouvée un séjour assez digne pour le recevoir tout le temps qu'il aurait à attendre l'achèvement de la porte Saint-Denis.

L'abbé lui avait offert la salle des armoires où comme les rois de la première race, il recevait chaque matin l'hommage de ses courtisans logés dans la ville ou de Paris.

Vingt ans plus tard, le même Louis XIV réunissait la messe obbatiale de Saint-Denis, c'est-à-dire les revenus du monastère, à la maison des Dames de Saint-Cyr. Cette messe valait cent mille francs de rente.

Les grands jours de l'abbaye étaient passés. L'archevêque de Paris reprit ses droits jusqu'en 1792, où la Révolution supprima toutes les abbayes et tous les couvents.

Louis le Grand faisait pour l'abbaye de Saint-Denis ce qu'il avait fait pour le château de Vaux, dans lequel Fouquet, le surintendant des finances, lui avait offert une fête.

Il avait ruiné Vaux et emprisonné le surintendant.

Il devait ruiner l'abbaye et enlever aux abbés de Saint-Denis leur puissance.

C'était sa manière de reconnaître l'hos-

pitalité.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye attirait en 1674 l'attention de Paris et de la France ; elle avait l'honneur de posséder dans ses murs le roi soleil.

Revenons à notre histoire.

Il y avait cinq semaines que Michel était tombé de son échafaudage, cinq semaines que la mère Taupier avait laissé échapper le ravisseur de Madeleine, lorsque le roi se décida à fixer le jour de son entrée triomphale dans la capitale de son royaume.

Ce jour était prochain, il avait été annoncé à toutes les autorités civiles et ecclésiastiques et chacun devait s'y prendre pour que tout fût prêt.

Dans la vaste pièce dont nous avons parlé, pièce disposée pour la circonstance en salle de réception se promenaient de long en large M. le marquis de Sablançay, ordonnateur des fêtes de Sa Majesté.

Or, ce n'était pas un mince emploi que celui d'ordonnateur des fêtes du grand roi, le plus orgueilleux des hommes de son époque, de ce prince qui ne peut pardonner à Fouquet son faste, et qui, pour surpasser les splendeurs de Vaux, fit bâtir Versailles, de cet homme qui ne craignait pas de se comparer au soleil.

Et cette fois il s'agit d'offrir au vainqueur des Flandres et de la Hollande une fête qui égalât ses triomphes.

Aussi le marquis avait un intendant

droit et intelligent, qui se donnait même la peine de penser pour lui.

M. de Sablançay passait pour un homme de talent, grâce à son intendant, mais il préférât passer pour un homme aimable, pour un conteur satirique ; il avait des prétentions au bel esprit, ce qui n'était pas rare du temps où Molière écrivait les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes*.

Tandis que son domestique remuait le monde pour orner la route de Saint-Denis à Paris sur le passage du roi, le marquis, avec la désinvolture légère qui lui était habituelle, faisait sa cour à l'abbaye, où le roi attendait l'achèvement de l'arc de triomphe qui devait durer plus longtemps que sa gloire et plus que la royauté.

Il n'était pas seul à attendre le lever du roi ; des courtisans de toutes nuances, des officiers de tous grades, des seigneurs de toutes fortunes, attendaient comme lui le regard de celui qui disposait des places, des faveurs et des lettres de cachet.

Des dames aussi poussaient le désir de plaire et d'être vues jusque sous les armes, c'est-à-dire habillées, avant midi.

Parmi les plus jolies femmes de la cour qui se disputaient l'honneur insigne d'être remarquées de Sa Majesté, il y avait ce matin-là, à l'abbaye de Saint-Denis, la duchesse de Soubise, la baronne de Ludre et la marquise de la Ferté.

Elles venaient d'entrer toutes les trois

presque au même moment, répondant aux flatteries des uns, au salut des autres, à l'admiration vraie ou simulée que chaque courtisan ne manquait pas de montrer pour celle qui pouvait devenir l'étoile du lendemain.

Après les compliments intéressés des hommes, il y avait le baiser de Judas des femmes.

Les chères amies déchiraient ces dames de leur mieux et de leur voix la plus caressante.

C'était ainsi avant Louis XIV et cela sera après nous.

Aussitôt qu'il eut aperçu les trois dames, le marquis de Sablançay piroqueta sur ses talons et se trouva devant une glace de Venise où il rajusta les plis de son jabot, frisa sa moustache cirée, repiroqueta et, en courtisan qui sait manœuvrer dans les salons, s'inclina juste au moment où les trois rivales se rencontraient au milieu de la salle.

Le marquis avait bien quarante ans, il en portait trente-cinq à peine ; pincé dans un justaucorps de velour noir, toujours coiffé et tiré à quatre épingles, comme on dit vulgairement, d'une physique avantageux, le marquis était certainement un agréable cavalier.

(A suivre.)

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée. Sommaire du numéro de Juillet.

Texte: Partie officielle. — Chronique, par Adelin. — Etudes sur les Expositions, par Jules Brunfaut. — Sections étrangères. — L'enseignement. — L'Angleterre, par Jules Brunfaut. — Le Congrès International agricole au Trocadéro, par E.-C. Johanet. — La Flore à l'Exposition. — Les futures Expositions, par Adelin. — La ventilation du palais des fêtes au Trocadéro, par Jules Creux. — Les statues du Trocadéro, par L. Dupont. Gravures: L'Exposition de 1855. — Le Palais du Champ-de-Mars. — L'Australie. — Section française. — Classe n° 8. — Enseignement. — Le Palais du Champ-de-Mars. — L'Amérique du Sud. — Le Palais du Champ-de-Mars. — Façade Japonaise.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 914<sup>e</sup> livraison. (43 juillet 1878). — Texte: A travers le noir continent, par M. Stanley. — Texte et dessins inédits. — Huit dessins, de G. Vuillier, E. Bayard et E. Ronjat, et une carte. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (13 juillet). Les machines à vapeur à l'Exposition universelle. — Les portraits composites, par M. Francis Galton. — Les propriétés optiques des cristaux biréfringents. Recherches de M. Michel Lévy, par M. Fouqué. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (13 juillet). Les élections du 4<sup>er</sup> juin en Belgique, par M. Moguez. — Jean-Jacques Rousseau à l'étranger, par M. Marc Monnier. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique. — Nécrologie: Jules Barni. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Maladies Chroniques

vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goute, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam.

à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

Crédit Foncier de France

prêts réalisés en argent. Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielle ou totale peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite: REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalecière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion,

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul., spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastrite et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opioïdique. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limités, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 10,600 OBLIGATIONS 5 O/O DE LA SOCIÉTÉ ANONYME des HAUTS-FOURNEAUX ET LAMINOIRS D'HAUTMONT rapportant 15 FRANCS d'intérêt et remboursables en 50 ANNÉES à 500 FRANCS

Conseil d'administration: M. MORIN, sénateur, président; ANDRIES CASTIAU, banquier à Lodelinsart, près Charleroi; LOUIS MENNE, industriel à Charleroi; AIMÉ COLLET, industriel, maire d'Haumont; FREDUREAU, ingénieur à Paris; C. HAMET, industriel à Paris; LÉON HUBERT, ingénieur à Bruxelles.

MERCIER, ingénieur-directeur; MICHEL HELSON, ingénieur, adjoint à la direction.

Le but de cet emprunt est de procurer à la Société les capitaux nécessaires pour donner à ses usines l'importance qu'elles comportent et de lui procurer un fonds de roulement en rapport avec l'extension de ses affaires.

Comme garanties la Société offre un ensemble d'immeubles, usines, forges, laminaires, mines de fer, etc., ayant une valeur inventoriée de 2,685,000 francs, qui, ajoutés au produit de l'emprunt devant servir à l'amélioration des usines et son fonds de roulement s'élèvent à 4,426,000 fr., soit le double du montant de l'emprunt.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

Le prix d'émission des obligations dont la jouissance est du 1<sup>er</sup> avril 1878 est fixé à 245 fr. payables comme suit:

Table with 2 columns: Date and Amount. Rows: A la souscription (45 francs), Au 1<sup>er</sup> septembre (100), Au 1<sup>er</sup> octobre (100).

Au total: 245 francs. A déduire le coupon du 1<sup>er</sup> octobre: 7 fr. 50. Prix net: 237 fr. 50.

Les souscripteurs pourront anticiper en tout temps leurs versements moyennant une bonification d'intérêt de 6 O/O par an.

Les demandes pour l'admission des obligations à la cote officielle des Bourses de Paris, Lille et Lyon seront faites immédiatement après la souscription.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE

les 18, 19 et 20 Juillet prochain

A PARIS, dans les bureaux de la CAISSE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, 42, rue de la Chaussée d'Antin.

AU SIÈGE SOCIAL: à HAUTMONT et à PARIS, 48, rue Lafayette.

- List of subscribers and agents: F. SON, banquier à Bourg (Ain); FROMENT, COUSINS et MICHON, banquiers à Arles; MINEUR-ANDRIES-CASTIAU et C<sup>o</sup>, banquiers à Lodelinsart; V. FAYOU et fils et C<sup>o</sup>, banquiers à Angoulême; L. DENEUVILLE fils, banquiers à St-Omer; GALLECIER-BRANQUE, banquiers à Douai; PORTET, LAVIGERIE et TALVANDE, banquiers au Mans; LE BRAS, banquier à Saumur; LOUIS GRISARD, banquier à St. Etienne; Ch. PALANGIÉ, banquier à Peims; GAUDECHON frères, banquiers à Péronne.

Le prospectus détaillé, la notice et les plans de l'usine sont envoyés gratis sur simple demande.

Aux prix d'émission, ce placement ressort à 7 O/O

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO: Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exacts des coupons, Cours des valeurs.

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. Manège avec battesse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mahille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alvernac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître. M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvernac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

MALADIES DES FEMMES

Guérison sans repos ni régime, par M<sup>me</sup> LACHAPELLE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreur, etc.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 48 Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 150 MILLIONS ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows: Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie (42,543,352 fr.); Arrérages payés aux Rentiers (142,266,147 fr.); Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière (11,786,073 fr.).

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planiol, à Souillac.

PHILODERME INDIEN

Une lotion matin et soir qui agit en un mois FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ

POUDRE MAZADE & DALOZ

Seule infatigable pour détruire les CAFARDS s'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et du lait. Vente chez MM. les Pharm., drogues et épiciers.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

RENTES VIAGÈRES

Table with 2 columns: Age and Annual Income. Rows: Payées pour 100 francs par les Compagnies françaises (à 60 ans: 9.02, à 70 ans: 12.15, à 80 ans: 15.16); Par la New-York (à 60 ans: 10.72, à 70 ans: 15.09, à 80 ans: 21.31).

LA NEW-YORK

Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondée en 1845) FONDS RÉALISÉS: 175 MILLIONS La New-York est la plus importante Compagnie d'Assurances opérant en France. UN MILLION de francs déposés à la banque de France comme dépôt permanent et irrévocable.

RENTES VIAGÈRES payables aux Succursales de la Compagnie: en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Angleterre. LYON: 6, rue de Lyon. — LILLE: 26, rue Esquermoise. MARSEILLE: 4, rue Pavé-d'Amour. — BORDEAUX: 18, Cours du Chapeau-Rouge. DIRECTION POUR L'EUROPE: 19, Avenue de l'Opéra, PARIS.

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le réparateur Taicax. — Flacons de 9 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Reparatrice Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

A VENDRE

HARMONIUM

PRESQUE NEUF, Avec colonnes torsés sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris.

Prix: 400 francs. Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.

S'adresser au bureau du Journal. On donnera toutes facilités pour le paiement.

